

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

· Code du produit: 100609, 100614

· Numéro d'enregistrement W-7613

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

· Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques

· Emploi de la substance / de la préparation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 133-07-3 EINECS: 205-088-6	folpet (ISO) ☠ Carc. 2, H351 ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ☠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-25%
CAS: 1332-40-7 EINECS: 215-572-9	oxychlorure de cuivre ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ☠ Acute Tox. 4, H302	10-15%
CAS: 57966-95-7 EINECS: 261-043-0	cymoxanil ☠ Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373 ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,5-5%
CAS: 90093-37-1	2,4,6-tris(1-phenylethyl)polyoxyethylenated phosphates ☠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %	< 1%

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 2)
· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:**
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- **Après ingestion:** En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dégagement possible de fumées toxiques. NOx, COx, SOx, Cu und Cl-
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Pour les non-secouristes**
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Pour les secouristes**
Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de protection individuel.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais mais protéger du gel.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains après toute manipulation.
- **Protection respiratoire:** Porter un masque de protection respiratoire (P2).
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection imperméables et résistantes aux produits chimiques selon EN374 (caoutchouc nitril).

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité selon EN166

- **Protection du corps:** Porter un vêtement de protection approprié.
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Vert clair
- **Odeur:** Caractéristique

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 4)

· Seuil olfactif:	Données non disponibles
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Données non disponibles
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Données non disponibles
· Supérieure:	Données non disponibles
· Point d'éclair	Aucun données existants.
· Température de décomposition:	Données non disponibles
· pH à 20 °C	4-6
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Données non disponibles
· Dynamique:	Données non disponibles
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Données non disponibles
· Pression de vapeur:	Données non disponibles
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,31 g/cm ³
· Densité relative.	Aucune donnée disponible.
· Densité de vapeur:	Données non disponibles

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Données non disponibles

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter**
Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- **10.5 Matières incompatibles:** Matériaux alcalins.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie dégagement possible de fumées toxiques: NOx, COx, SOx, Cu und Cl-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Les données suivantes se réfèrent aux substances actives :
FOLPET :
DL50 rat >9000 mg/kg (oral)
LD50 lapin >4500 mg/kg (dermique)
LC50/ 4h rat >1.89 mg/l (inhalation)

CUIVRE MÉTALLIQUE :
DL50 rat 950-1862 mg/kg (oral)
DL50 rat >2000 mg/kg (dermique)
LC50/ 4h rat >2.83 mg/l (inhalation)

CYMOXANIL :
DL50 rat mâle 760 mg/kg / femelle 1200 mg/ kg (oral)
LD50 lapin >2000 mg/kg (dermique)
LC50/ 4h rat >5.06 mg/l (inhalation)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
Non toxique pour les organismes aquatiques dans des conditions pratiques en raison de son instabilité dans l'eau.

· **Toxicité aquatique:**

133-07-3 folpet (ISO)

EC50 >1,46 mg/l (Daphnien)

ErC50 >10 mg/l (algue)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 6)

7440-50-8 cuivre

LC50/ 24h 3,5 mg/l (Daphnien)

LC50/ 48h 2,2 mg/l (carpe)

57966-95-7 cymoxanil

EC50/ 48h 27 mg/l (daphnia magna)

EC50/ 5d 1,21 mg/l (selenastrum capricornutum)

LC50/ 96h 29 mg/l (sun) (Lepomis macrochirus)

61 mg/l (truite arc-en-ciel)

91 mg/l (carpe)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:**
Très toxique chez les poissons.
Toxicité terrestre
Les données suivantes se rapportent aux substances actives :
FOLPET :
DL50 oiseaux (Anas platyrhynchos) >2000 mg/kg
CL50 abeilles (Apis mellifera) >236 µg/abeille (oral)
CL50 abeilles (Apis mellifera) >200 µg/abeille (contact)
- **CYMOXANIL :**
DL50 oiseaux (Anas platyrhynchos) >2250 mg/kg (oral)
CL50/ 8d oiseaux (Anas platyrhynchos) >5620 mg/kg nourriture
DL50/ 48h abeilles (Apis mellifera) >25 µg/abeille (contact)
CL50/ 48h abeilles (Apis mellifera) >100 µg/abeille (oral)
CL50/ 14 d ver de terre >2208 mg/kg sol
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Eliminer ce produit dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Eliminer le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est interdit de réutiliser l'emballage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · ADR | <p>Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide
UN3082
(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA · ADR 	UN3082 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · ADR, IMDG, IATA · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	9 Matières et objets dangereux divers. 9 III Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category 	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A, S-F A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	3 E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
 ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind zu beachten.
 916.161 Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh)
 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)
 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: Cupro-Folpet Ultra SC

(suite de la page 8)

- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **Prescriptions nationales:**· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	25,0

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**